

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET N° 12/910 du 12/10/1982
/MTPS/CGTFP/DEP/

2103

Portant reclassement et nomination
de certains professeurs techniques
adjoints 1^{er} 3^e échelon des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement
Technique).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 23/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2067/FP du 21.5.1958 fixant la règle-
mentation sur le solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 52/131/FP du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/155/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recon-
stitutions de carrières et reclassements notamment en son
article 1^{er} ;
(/u le décret n° 67/304/MT.BET du 11.9.1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secon-
daire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
10, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/151 du 1.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/630 du 27.12.1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 81/644 du 28.12.1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/110 du 26.01.1981 au
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/617 du 26.01.1981 relatif aux
intérieurs du Ministère du Gouvernement ;

.../...

(/u la note de service n° 329/MEH/DIR du 14 Juillet 1977 portant admission au concours de recrutement des jeunes professeurs de l'Enseignement Technique, session de Mai 1977 ;

(/u l'arrêté n° 898/MEH-DIR du 1er Septembre 1977 autorisant certains candidats à élire s'is au concours d'entrée au Département des Professeurs de l'Enseignement Technique à suivre un stage à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Enseignement (ISSIEP) à Brazzaville

(/u l'arrêté n° 3186/MEH-DIR du 6.6.1981 portant promotion des professeurs Techniques Adjoints de CET des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1978 ;

(/u l'arrêté n° 3187/MEH-DIR du 6.6.1981 portant promotion à trois (3) ans des professeurs techniques adjoints de CET des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1978 ;

(/u la lettre n° 6353/MEH-DIR du 19.2.1982 du Directeur Général de l'Administration Scolaire, transmettant les dossiers des intéressés ;

(/u les demandes des intéressés en dates des 3, 17 et 24.12.1981 ;

D E C R E T :

ARRÊTÉ 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 34/165 et 67/304 des 22.5.1964 et 30.9.1967 susvisés, les professeurs techniques adjoints de 3ème échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) dont les noms suivent, titulaires de la Licence d'Enseignement en Economie Sociale et Familiale, option Diététique et Nutrition délivrée par l'Université Marien NGOUABI, (2ème session 1981), sont reclassées à la catégorie A, hiérarchie I et nommées Professeurs de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC = néant

Noms : - MEHIE née WAUSAMBE Antoinette, Professeur Technique Adjointe de 3ème échelon en service à Brazzaville ;

- MIKANGOUNGU née DAIDAGUE Jeanne, Professeur Technique Adjointe de 3ème échelon en service à Brazzaville ;

- EMBEI née KONGO Antoinette, Professeur Technique Adjointe de 3ème échelon en service à Brazzaville.

.../...

ARTICLE 1.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 1er Février 1982, date effective de reprise de service des intéressées à l'issue de leur stage d'entrée scolaire 1981 - 1982), sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera.

BRASZAVILLE, le 12 Octobre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDISSA-OR.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard NGOMBELENGUE.-

Itihi Ossétounba NDIKOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

JORF	1
DGTF/DEF	3
M.E.N.	3
D.F.A.A.	3
D.B.	3
D.C.F.	2
INTERESSEES	3
DOSSIERS	3
SGCH/BC	3